

la voie ouverte au panthéisme. — Au panthéisme, mais cette autre doctrine de *l'immanence divine* y conduit tout droit. Car, Nous demandons, si elle laisse Dieu distinct de l'homme, ou non : si distinct, en quoi diffère-t-elle de la doctrine catholique, et de quel droit rejeter la révélation extérieure ? Si non distinct, nous voilà en plein panthéisme. Or, la doctrine de l'immanence, au sens moderniste, tient et professe que tout phénomène de conscience est issu de l'homme, en tant qu'homme. La conclusion rigoureuse, c'est l'identité de l'homme et de Dieu, c'est-à-dire le panthéisme. — La même conclusion découle de la distinction qu'ils posent entre la science et la foi. L'objet de la science, c'est la réalité du connaissable ; l'objet de la foi, au contraire, la réalité de l'inconnaissable. Or ce qui fait l'inconnaissable, c'est sa disproportion avec l'intelligence : disproportion que rien au monde, même dans la doctrine des modernistes, ne peut faire disparaître. Par conséquent, l'inconnaissable reste et restera éternellement inconnaissable, autant au croyant qu'à l'homme de la science. La religion d'une réalité inconnaissable, voilà donc la seule possible. Et pourquoi cette réalité ne serait-elle pas l'âme universelle du monde, dont parle tel rationaliste, c'est ce que Nous ne voyons pas. — Voilà qui suffit et surabondamment pour montrer par combien de routes le modernisme conduit à l'anéantissement de toute religion. Le premier pas fut fait par le protestantisme ; le second est fait par le modernisme ; le prochain précipitera dans l'athéisme.

Chronique diocésaine

— o —

— Malgré l'incomplet rétablissement de sa santé, S. G. Mgr l'Archevêque n'a pas voulu tromper l'attente des paroisses où il devait présider des cérémonies religieuses. C'est ainsi que, samedi soir, Sa Grandeur se mettait en route pour Saint-François-Xavier de Fraserville, où son arrivée donna lieu à une très belle fête de nuit.

Dimanche matin, Monseigneur administra le sacrement de Confirmation dans l'église paroissiale, et y fit, à deux heures de relevée, la bénédiction d'un carillon de cinq cloches. Au cours de cette cérémonie, M. l'abbé Cloutier, l'éloquent curé